

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 17 décembre 2024

Délibération  
N° 24.203.3

En exercice ... 37  
Présents ..... 25  
Votants ..... 31  
Pour ..... 31  
Contre ..... 0  
Abstention .... 0

DIRECTION GÉNÉRALE - SERVICE TRANSITION

DÉPLOIEMENT 2025-2029 DES INFRASTRUCTURES DE  
RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES INSCRITES AU  
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL - APPROBATION DE LA LISTE  
DES BORNES DE RECHARGE ET DES RÈGLES DE  
COFINANCEMENT

Date de la convocation : 11/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre  
Et le 17 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Michel Galabru » de la commune de Nissan-Lez-Ensérune, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

**25 Conseillers communautaires présents :** monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET.

**6 Conseillers communautaires absents représentés :** monsieur Serge BACCOU (représenté par monsieur Robert SENAL), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Maryline TUCA (représentée par madame Marcelle COUDERC), monsieur Philippe VIDAL (représenté par monsieur Bruno DAMBLEMONT).

**6 Conseillers communautaires absents excusés :** monsieur Didier CAYLA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

**Secrétaire de séance :** madame Marcelle COUDERC.

\*\*\*\*\*

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes La Domitienne**

**Séance du mardi 17 décembre 2024**

---

**Déploiement 2025-2029 des infrastructures de recharges pour véhicules électriques inscrites au schéma départemental - Approbation de la liste des bornes de recharge et des règles de cofinancement**

---

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-1 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

**Vu** la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019, dite loi d'orientation des mobilités ;

**Vu** la délibération n° 16.040.0 du Conseil communautaire du 14 décembre 2016, relative à la définition de l'intérêt communautaire, notamment à la « création, entretien et exploitation des bornes de recharges des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) sur le territoire de La Domitienne » ;

**Vu** la délibération n° 16.032.3 du Conseil communautaire du 14 décembre 2016, relative au « transfert de la compétence « création, entretien et exploitation des infrastructures de recharges des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et adhésion au syndicat mixte ouvert Hérault Energies » ;

**Vu** la délibération CS n°60-2024 d'Hérault Energies relative à l'élaboration du schéma départemental d'infrastructures ;

**Vu** la liste des bornes rechargeables de véhicules électriques présentée par Hérault Energies ;

**Considérant** le recensement des besoins de nouvelles bornes de recharges, effectué en 2024 auprès des communes de La Domitienne, et l'inscription de ces dernières au schéma départemental piloté par le syndicat Hérault Energies ;

**Considérant** que la liste des bornes inscrites au schéma départemental d'infrastructures de recharges des véhicules électriques (SDIRVE) est révisable annuellement, en lien avec les possibilités d'installation du syndicat Hérault Energies ;

**Considérant** que, pour la période 2025/2026, 3 bornes ont été inscrites, soit 1 à Cazouls-lès-Béziers, 1 à Maureilhan et 1 à Vendres et que, pour la période 2027/2029, 7 bornes ont été inscrites, soit 2 à Cazouls-lès-Béziers, 1 à Colombiers, 1 à Lespignan, 1 à Maureilhan, 1 à Nissan et 1 à Vendres ;

**Considérant** que la participation financière du territoire, liée aux coûts d'installation des bornes de recharge, est due par La Domitienne et s'élève à 20% du montant de l'investissement ;

**Considérant** les différents types de bornes installées par Hérault Energies d'une part et la programmation budgétaire de La Domitienne d'autre part, il convient de définir le cadre du co-financement de ces bornes, à savoir :

- i) La borne doit-être inscrite au schéma départemental,
- ii) La borne doit-être installée sur le domaine public de la commune,
- iii) La participation de La Domitienne sera plafonnée à 6 000 € TTC par borne à raison de 3 bornes par an maximum ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Jean-François GUIBBERT, 5<sup>ème</sup> vice-Président**,  
Après en avoir délibéré,  
Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,  
**A l'unanimité,**

**I. APPROUVE** la liste des bornes inscrites au schéma départemental et les règles de cofinancement ci-avant détaillées.

**II. PRECISE** que les crédits afférents feront l'objet d'une proposition d'inscription au budget des exercices concernés au chapitre prévu à cet effet.

**III. AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**IV. CHARGE** monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

**V. INFORME** que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le

**24 DEC. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

**24 DEC. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Marcelle COUDERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Couderc', is written over the name Marcelle COUDERC.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-243400488-20241217-DELIB\_24\_20